

Intermarché fait évoluer le contrat Louis d'Armel

Un compte de trésorerie

est désormais inclus dans le contrat proposé par les Agromousquetaires aux éleveurs des groupements Aveltis et Prestor.

Les Agromousquetaires ont présenté le 28 mars dernier la nouvelle version de leur contrat Louis d'Armel aux éleveurs Aveltis et Prestor sur leur site d'abattage JPA à Josselin. Ce contrat, créé en mars 2016 (voir *Réussir Porc*, avril 2016, page 6) inclut désormais une notion de compte de trésorerie, qui équivaut à une caisse de péréquation permettant de sécuriser la trésorerie des éleveurs en période de crise tout en profitant des cours élevés. Concrètement, l'éleveur est rémunéré sur la base d'un prix pivot indexé sur les cours des matières premières constituant les aliments.

Depuis mars 2016, ce prix a évolué dans une fourchette comprise entre 1,27 et 1,34 €/kg, hors plus-values. Si le cours de Plérin est plus bas que le prix pivot, le compte de trésorerie de l'éleveur est crédité par l'abattoir de la différence entre les deux prix. L'abattoir récupère progressivement ce montant quand le MPB dépasse le prix pivot. Dès que le solde du compte est remis à zéro, la rémunération se déconnecte immédiatement du prix pivot, et l'éleveur perçoit pleinement le prix cadran. « Ce mécanisme permet à l'éleveur de sécuriser la trésorerie de l'é-

vage quand les cours sont bas, puis d'être rémunéré sur la base du MPB dès que son solde de trésorerie revient à l'équilibre », explique Frédéric Bebiot, président de la filière porc d'Agromousquetaires. « Par ailleurs, l'autre intérêt de ce contrat est de ne pas dissuader les éleveurs d'y adhérer en période de cours élevé, puisqu'ils sont rémunérés sur la base du prix MPB jusqu'à ce que celui-ci descende sous le prix pivot. » La clause permettant à l'éleveur de bénéficier d'un prix plancher (85 % du prix pivot) si le MPB descend sous ce niveau est maintenue. « Cette clause, fixée dès la création du contrat en mars 2016, affranchit l'éleveur d'un risque de cours

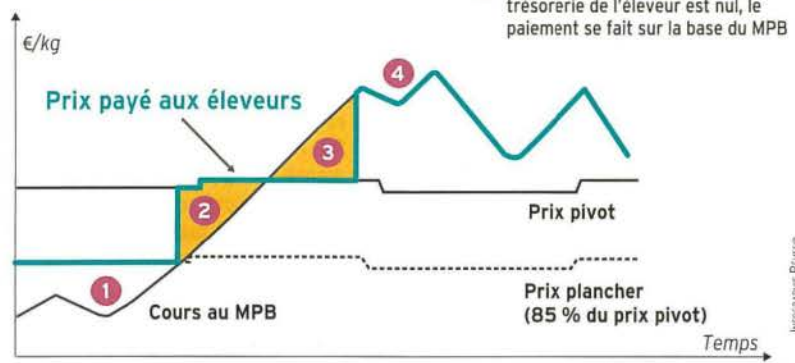
très bas », rappelle Joseph Marquet, le président de l'association Louis d'Armel. Enfin, un « compte de fidélité » sera affecté à chaque éleveur. Il sera alimenté par l'abattoir à raison d'un euro par porc contractualisé. L'éleveur touchera cette somme à la fin du contrat, qui peut varier entre trois et cinq ans. « Ce compte a pour objectif d'inciter les éleveurs à entrer dans la dynamique de ce partenariat et d'éviter les phénomènes d'opportunisme. Par ce contrat qui sécurise les trésoreries des élevages, nous misons sur un partenariat de long terme avec les éleveurs et les groupements qui les représentent », déclare Frédéric Bebiot.



▲ DE GAUCHE À DROITE : Philippe Bizien, président d'Aveltis, Joseph Marquet, président de l'association Louis d'Armel, Frédéric Bebiot, président de la filière porc Agromousquetaires et Guillaume Roué, président de Prestor.

MÉCANISME DE FIXATION DU PRIX CONTRAT JPA/INTERMARCHÉ

- 1 Quand le MPB est inférieur au prix plancher, l'éleveur est payé au prix plancher.
- 2 Si le MPB est compris entre le prix plancher et le prix pivot, l'éleveur est payé au prix pivot. L'abattoir crédite le compte de trésorerie de la différence de prix.
- 3 Quand le MPB dépasse le prix pivot, l'éleveur est toujours payé au prix pivot. L'abattoir débite le compte de trésorerie de la différence de prix.
- 4 Dès que le solde du compte de trésorerie de l'éleveur est nul, le paiement se fait sur la base du MPB



« Sécuriser la trésorerie en période difficile »

Pour Guillaume Roué, le président de Prestor, l'évolution du contrat Louis d'Armel va clairement en faveur des éleveurs. « En production porcine, l'aide à la trésorerie peut s'avérer vitale quand les cours sont bas », explique-t-il. Elle rassure les partenaires, banquiers en particulier, et favorise l'investissement, même en période de crise. Ce type de contrat conforte également l'abatteur qui a besoin de sécuriser ses approvisionnements. « C'est pourquoi des initiatives de ce genre devraient voir prochainement le jour chez d'autres acteurs de l'abattage, qui voient avec inquiétude la production porcine diminuer en France », conclut-il. ■ D. P.